

DU MAIRE DE MALAUÈNE

DEC 2023 DGS 7 21

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE 15 GRAND RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**  
Pôle Direction

Le Maire de MALAUÈNE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la délibération n°034 du conseil municipal du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la Cove et l'Etat,

Vu la délibération n°024 du conseil municipal du 18 février 2022 approuvant la convention de soutien à l'ingénierie entre le Département de Vaucluse, les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène et la Cove,

Vu la délibération n°129 du conseil municipal du 28 juillet 2022 approuvant la convention de partenariat entre la Commune et la CoVe au titre de l'intervention de l'EPF PACA sur la politique d'habitat intercommunale,

Vu la décision n°113 du 08 juin 2022 emportant délégation du droit de préemption pour l'immeuble situé au 13 et 15 Grand Rue de Malaucène à l'Etablissement Public Foncier PACA,

Considérant que l'accompagnement du programme « Petites villes de demain » et de la politique de l'habitat de la commune s'effectuent au travers d'une étude portant sur la faisabilité d'une réhabilitation de l'immeuble situé au 15 Grand Rue pour y créer des logements,

Considérant l'organisation d'une consultation directe auprès de trois bureaux d'études spécialisés entre le 13 septembre 2022 et le 14 octobre 2022, et après l'avis favorable de la commission moyens généraux en date du 30 janvier 2023

**DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer le marché de prestations intellectuelles pour l'étude de faisabilité de l'immeuble 15 Grand Rue à Malaucène à la SARL Archysecta domiciliée à Carpentras (Vaucluse) pour un montant global et forfaitaire de 5 500.00 € HT soit 6 600.00 TTC, décomposé comme suit :

- Etat des lieux et options programmatiques : 2 750.00 € HT
- Schémas et productions des scénarios : 2 750.00 € HT

**Article 2 :** De signer tous actes aux effets ci-dessus

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 084-218400695-20230206-DEC2023DGS1021-AU

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services est en charge de la décision.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ↳ Madame la Préfète de Vaucluse
- ↳ Monsieur le Trésorier principal de Monteux

Malucène, le 06.02.2023

Monsieur le Maire



*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture*

Publiée le 14 février 2023